

COMPTES DU SURINTENDANT DES MESUREURS DE BOIS

Pour l'année 1853, conformément aux dispositions de l'acte 8 Vict. cap. 49,—devant être soumis à la législature.

P. J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,
Québec, 21 septembre 1854.

CEDULE DES DOCUMENTS

Relatifs aux comptes des mesureurs de bois transmis ci-joints.

- A.—Etat général des recettes et déboursés.
- B.—Etat des recettes pour le bois de construction mesuré, inspecté, etc.
- C.—Etat des honoraires payés aux mesureurs de bois, avec pièces justificatives, No. 1 à 60 inclusivement.
- D.—Etat des salaires payés aux commis, avec pièces justificatives, No. 61 à 81 inclusivement.
- E.—Etat des déboursés contingents, avec pièces justificatives, No. 82 à 106 inclusivement.
- F.—Résumé annuel du nombre de pièces et du nombre de pieds cubes de chaque espèce de bois de construction mesuré et inspecté par ordre du surintendant des mesureurs de bois, durant la saison de 1853, indiquant la section de la province d'où on se l'est procuré.
- G.—Résumé annuel du nombre de pièces de tout le bois de construction (bois équarri excepté) qui a été mesuré et inspecté par ordre du surintendant des mesureurs de bois, durant la saison de 1853, indiquant la section de la province d'où on se l'est procuré.
- H.—Etat des droits de la couronne, tels que fournis au surintendant par le collecteur des droits sur le bois, et tels qu'inscrits par le surintendant sur les diverses spécifications de mesurage.
- I.—Inventaires des différents articles d'ameublement restant en la possession des mesureurs de bois.

JOHN SHARPLES,
Surintendant.

Bureau du surintendant des mesureurs de bois,
Québec, 31 décembre 1853.